



RÈGLEMENT INTÉRIEUR du DOJO

3 Place de l'Industrie 11260 ESPERAZA

(Version 9 au 17/08/2023)

Toute personne entrant dans le Dojo doit être adhérent(e) à l'Association **SynergétiK**, en dehors des journées Portes ouvertes et s'acquitter soit d'une adhésion annuelle, soit d'une cotisation ponctuelle selon la grille de tarifs ci-dessous :

- Adhésion annuelle Adulte: 20€
- Adhésion annuelle pour un couple ou famille : 30€ (+5€ par enfant)
- Adhésion annuelle Enfant de moins de 12 ans : 10€
- Adhésion événementielle : 10€ (à l'année)
- Adhésion semestrielle (du 1^{er} mars au 31 août) : 10€
- Cotisation ponctuelle (atelier stage): 5€ (non cumulable)
- Cotisation ponctuelle (cours d'essai ou événement) : 2€ (non cumulable),

afin d'être assurée pour tout incident pouvant se produire de son fait ou non. Dans tous les cas, elle devra remettre ses noms et coordonnées (email/tél) à **l'accueil**.

TARIFS PERSONNES MORALES: Saison 2021/2022

Pour l'année scolaire de Septembre à Août :

- ✓ 60€ pour un comité d'entreprise ou une société
- ✓ 40€ pour une Association

Des journées « **Portes Ouvertes** » sont proposées chaque année afin de permettre aux futurs adhérents de pouvoir tester gratuitement les activités animées par chaque intervenant.

Il n'y a pas de cours durant une partie des vacances scolaires pour certaines activités : un calendrier est établi en début d'année scolaire ; il sera affiché sur les lieux et mis à votre disposition sur le site **www.dojodesperaza.com**.

En cas de problème de santé survenant en cours d'année et ne permettant pas la pratique d'une activité durant plusieurs mois (grossesse par ex), l'adhésion pourra faire l'objet d'un report sur l'année suivante (pas de remboursement de l'adhésion possible).

SECURITE / HYGIENE >> MERCI :

- de ne pas fumer, allumer des bougies dans TOUT le Dojo,
- de ne pas manger dans les salles et les chambres

- d'enlever vos chaussures avant d'accéder à l'espace réservé aux activités corporelles. Les chaussures doivent rester dans l'espace prévu à cet effet. Chacun est invité à s'équiper de chaussons (quelques paires sont à votre disposition).
- de laisser vos animaux et vos vélos à l'extérieur du Dojo.
- de prendre connaissance du plan d'évacuation des lieux et de l'emplacement des extincteurs.

CONDITIONS D'UTILISATION DES SALLES ET DES SANITAIRES

L'association SYNERGETIK met à la disposition des animateurs hebdomadaires et intervenants extérieurs les équipements listés en annexe 1 (salle 2ème étage). Ce matériel devra être restitué en parfait état de propreté et de fonctionnement à l'issue d'un événement ponctuel. Un inventaire de ce matériel sera effectué lors des états des lieux qui seront dressés à l'entrée à la signature d'un contrat de prestation et à la sortie du Dojo. Une caution sera demandée à l'entrée et restituée en fin de prestation si rien n'a été endommagé.

L'association met à disposition du public les fournitures suivantes : eau filtrée, verres plastique au logo de l'association, et fournit les sanitaires avec savon, papier toilette, gel hydroalcoolique.

Tout utilisateur (animateurs hebdomadaires, intervenants extérieurs ou public) est prié de laver les verres qu'il/elle utilise et de les mettre convenablement à sécher dans l'égouttoir.

Merci de rendre la cuisine et les sanitaires aussi propres que vous les avez trouvées et de respecter les conditions d'utilisation ci-dessus.

CONDITIONS D'UTILISATION DE LA CUISINE ET DE LA SALLE A MANGER

Si vous avez souscrit à cette OPTION : Veuillez vous référer à l'annexe 2 .

Les intervenants sont responsables :

- de la bonne tenue des lieux (chauffage, éclairage, portes, fenêtres, propreté, etc.)
- du matériel mis à leur disposition
- de faire respecter les consignes de sécurité
- du respect de ce règlement par les participants à leurs activités.

Un même respect est demandé pour les personnes assistant aux activités proposées par des intervenant(e)s extérieur(e)s.

Je soussigné,, avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et en accepter les conditions.

Date :

Signature :